

DIJON UNIVERSITE CLUB – Section Athlétisme Sombernon

FICHE D'ADHESION – Saison 2022-2023

Licence N° : _____
Nouvelle licence _____ Renouvellement

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Sexe : Nationalité :

Adresse complète :

.....

Code postal : Ville :

N° Téléphone de l'athlète (ou représentant légal) :/...../...../...../.....

Email de correspondance (indispensable, écrire en majuscule) :

.....

N° Téléphone du parent 1 (portable) :/...../...../...../.....

@ Email du parent 1 :

N° Téléphone du parent 2 (portable) :/...../...../...../.....

@ Email du parent 2 :

Coordonnées de la personne à joindre en cas d'accident :

Licence : Licence Athlé Compétition Licence Athlé Encadrement Licence Athlé Running
 Licence Athlé Santé Licence Athlé Découverte

Si Mutation N° Licence : Nom de votre ancien club :

Catégorie : Eveil Athlé Poussin Benjamin Minime Cadet Junior Espoir Senior Master

Certificat médical ou Questionnaire de santé :

Pour les mineurs : la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication n'est pas exigée. A la place, le titulaire de l'autorité parentale doit attester avoir répondu, en compagnie du licencié mineur, « non » à l'ensemble des questions du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur prévu à l'article D.231-1-4-1 du Code du Sport : soit en le remplissant en ligne sur l'espace personnel (www.athle.com/acteur) du sportif mineur, soit en retournant au Club une version papier du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Pour toutes les personnes majeures (sauf licence Athlé Encadrement), il faudra produire un certificat médical d'absence de contre-indication (de moins d'un an) à la pratique du sport, ou de l'Athlétisme en compétition.

Dans le cas d'un renouvellement de licence par un licencié majeur, la présentation d'un certificat de non contre-indication peut n'être exigée que tous les trois ans. Pour cela, le licencié doit attester avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire de santé : soit en le remplissant en ligne sur l'espace personnel (www.athle.com/acteur), soit en retournant au Club une version papier du questionnaire de santé.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs :

Conformément à l'article R.232-45 du Code du Sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné en ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang.

Droit à l'image :

Le soussigné autorise le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour toute la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

Loi Informatique et Libertés (Loi du 06 Janvier 1978) :

Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la Fédération Française d'Athlétisme et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

Autorisation parentale (pour les mineurs) :

Je soussigné(e)en ma qualité
de.....(père, mère, représentant légal)

autorise mon enfant,à pratiquer l'Athlétisme au sein de la
section Athlétisme du Dijon Université Club.

J'autorise les responsables du DUC à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

J'autorise le club à transporter mon enfant dans les différents véhicules mis à disposition lors des déplacements (entraînements, compétitions, manifestations,...)

Date :

Signature :

Assurances : (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L 321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- **aux clubs** : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0.28€ TTC (inclus dans le coût de la licence) . Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport)

- **aux licenciés** : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme, au prix de 0.81€ TTC (déjà inclus dans le coût de la licence)

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée

Ou

Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr Rubrique Assurances)

Je souhaite recevoir une facture ou un justificatif de paiement

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Je désire prendre une licence d'athlétisme au Dijon Université Club.

Je m'engage à participer aux compétitions par équipe auxquelles le club sera qualifié.

Date et signature du licencié :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)